



SNUipp-FSU

116 rue Carreterie
84 000 AVIGNON
Tél. 04.90.80.00.01 / 06.83.69.18.36
Fax 04.90.85.86.36
courriel : snu84@snuipp.fr

Le 13 décembre 2012

A Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse

Objet : part variable de la prime ECLAIR

Monsieur le Directeur Académique,

Vous avez précisé lors du CTSD de rentrée du 7 septembre 2012 que vous alliez différencier le versement de la part variable ECLAIR en fonction des écoles (public accueilli, quartier, classement RAR ou RRS précédemment à ECLAIR...) et de la fonction remplie par les enseignants qui y travaillent.

Alors que ce versement est programmé pour la paie du mois de décembre 2012, vous n'avez toujours pas répondu à notre demande d'avoir connaissance des critères arrêtés pour l'attribution de cette indemnité aux collègues.

Par la présente, nous renouvelons cette demande et la complétons en demandant qu'il nous soit adressé le récapitulatif des montants de la part variable ECLAIR versés aux collègues pour l'exercice 2011 et pour l'exercice 2012. Portant mention de l'enveloppe budgétaire globale pour chacune de ces années.

Connaissant l'attention particulière que vous attachez à la transparence dans la gestion des budgets qui vous sont confiés, nous espérons pouvoir disposer de ces données dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos sincères salutations.

Nicolas ODINOT

Secrétaire départemental du SNUipp-FSU